

Pour toute personne recrutée y compris vacataire, le message suivant devra être envoyé par la DRHAS.

Vous avez été recruté.e au sein de l'Université Lyon 2. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous souhaitons apporter toute l'attention nécessaire aux situations des personnels. Aussi, nous avons besoin d'identifier les personnels présentant des risques. Pour rappel, il s'agit des personnes listées par le Haut Conseil de la Santé Publique. Nous souhaitons ajouter par mesure de précaution, les femmes enceintes ou toutes personnes dont le médecin jugera nécessaire la mise en place d'une mesure de protection. Ces mesures de prévention concernent tous les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS. Aussi, si vous êtes dans l'une de ces situations, nous vous demandons de vous signaler auprès de notre médecin de prévention : mpp@listes.univ-lyon2.fr. Nous invitons également celles et ceux d'entre vous qui partagent leur quotidien avec des personnes qui relèvent de ces situations de se signaler également auprès de la médecine préventive.

Signalement des recrutements

Les nouveaux recrutements doivent être communiqué avec les coordonnées des personnes et la fiche de poste où l'encadrant précise si les activités sont télétravaillables ou pas. Dans ce dernier cas, un échange entre l'encadrant et le médecin de prévention doit avoir lieu pour prendre les mesures de prévention globale.